



Normandie Université

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

Délibération n° 202102-03

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Délégations de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université

Le Conseil d'Administration approuve les délégations de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université, telles que présentées.

Résultats des votes

Nombre de votants : 30

Pour : 25 voix

Abstentions : 5 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 8 février 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

Innocent MUTABAZI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

NOTE

DELEGATIONS DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Vu de l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature de l'administrateur provisoire de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

| | |
|---|---|
| Délégation de signature pour les actes relatifs au périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics. | |
| Romain FÉRET | Directeur de Média Normandie |
| Délégation de signature aux vice-présidents pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, ainsi que l'ensemble des documents concernant la formation doctorale, à l'exception du diplôme de doctorat, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics. | |
| Yann MATHET | Vice-président en charge des ressources et questions numériques |
| Délégation de signature aux vice-présidents pour les actes relatifs à leur périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics. | |
| Ronan CONGAR | Vice-président en charge des moyens |

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 8 février 2021

| | |
|---|--|
| Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du responsable hiérarchique dans la limite de ses attributions et compétences, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 5.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics | |
| Aziliz DEMARE | Chargée de l'aide au pilotage du pôle Numérique (en cas d'absence ou d'empêchement de Yann MATHET et dans la limite des actions de ses attributions) |
| Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, à l'exception des dépenses, des recettes, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics. | |
| Magalie LECOURTOIS | Directrice-adjointe Ecole Doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement (nBISE) |

Les arrêtés de délégation nominatifs seront communiqués à la Rectrice, Chancelier des Universités, et publiés.